

***Ouverture de la ligne 51 Ciotabus
La Ciotat le 29 mai à 11h
Discours du Président Eugène Caselli***

Chacun des quatre domaines essentiels vers lesquels Marseille Provence Métropole entend orienter particulièrement son action dans le cadre de ses compétences, au cours du mandat commencé en 2008, peut s'illustrer à La Ciotat. Sur quoi, en effet, avons-nous décidé, en accord avec les dix-huit maires de MPM, de faire porter nos efforts ? Sur les transports. Sur la requalification des centres-villes. Sur le développement des zones d'activité et sur la coopération intercommunale.

Nous sommes ici, mesdames et messieurs, au cœur de ces sujets.

Et j'ai plaisir, Monsieur le maire, cher Patrick Boré, de souligner ce matin, pour m'en réjouir publiquement, le dynamisme dont fait preuve La Ciotat pour se relever complètement du choc terrible que fut l'arrêt du chantier naval.

Non seulement l'activité industrielle marine a pu être maintenue et bénéficie aujourd'hui d'une image de marque très positive dans la haute plaisance en Méditerranée, mais La Ciotat souhaite développer la plaisance en accord avec la communauté urbaine dont c'est là une compétence importante, et développer aussi tout ce qui va faire d'elle une station balnéaire du XXI^e siècle adossée au parc national des calanques en cours de création. En outre, avec la zone d'activité Athélia, au développement de laquelle Marseille Provence Métropole est très attachée, puisque la maîtrise foncière permet l'adjonction d'une cinquième partie.

Dans ce cadre La Ciotat mise à juste titre sur les métiers de l'environnement auquel le meilleur avenir semble promis.

C'est précisément pour améliorer et faciliter la desserte de la zone d'entreprises Athélia, et à votre demande légitime, Monsieur le maire, que MPM a décidé de renforcer l'offre de service du réseau Ciotabus sur un trajet désormais très fréquenté. D'où la création de cette ligne régulière 51 qui relie la gare SNCF à Athélia. Il en découle une appréciable – et déjà très appréciée – réduction de la durée du trajet, ramenée à 25 minutes au lieu de 40 précédemment.

Il ne s'agit pas seulement de faciliter les déplacements des personnes qui travaillent sur la zone Athélia, et qui peuvent plus commodément se passer de leur voiture pour se rendre chaque jour sur leur lieu de travail. Car la ligne 51 apporte une nouvelle possibilité de liaison avec la gare aux Ciotadens qui habitent au nord-est de la commune.

Bien entendu, ici comme ailleurs sur le territoire de MPM, tous les abribus sont déjà ou seront changés d'ici la fin de l'été.

L'amélioration du service de transport collectif ne se limite pas à des créations, des modifications ou des renforcements de ligne. Les moyens mis à disposition sont également modernisés. Ciotabus, par exemple, dispose de quatre bus neufs qu'on découvrira sans doute sur la ligne 51. A Marseille, la RTM vient de présenter ses nouvelles machines de dernière génération qui sont climatisées, équipées de la vidéosurveillance, accessible aux handicapés et qui présentent l'avantage considérable de réduire la quantité de polluants émise de 92 pour cent !

Nous sommes ici en phase avec notre détermination à initier et mener résolument une politique de développement durable.

Au début de mon propos, j'évoquais la nécessaire coopération intercommunale parmi nos priorités de la mandature. Vous avez devant vous un partisan déterminé de la métropolisation et de tout ce qui la fera progresser par la concertation et la recherche de l'intérêt général partagé. En matière de transport, on est déjà au-delà des intentions et des bonnes résolutions.

A l'heure où je vous parle, le préfet est peut-être en train de signer l'arrêté de création du syndicat mixte des transports. Il prendra en effet lundi, 1^{er} juin.

Lancé en décembre 2008 par le Conseil général des Bouches-du-Rhône, le processus de création a nécessité un vote d'adhésion de chacune des collectivités concernées : il s'agit, je le rappelle, de toutes les communautés d'agglomération du département, à l'exception que j'espère provisoire de celle d'Aix-en-Provence, de MPM et du Conseil général. Deux dates sont d'ores et déjà fixées : installation officielle du syndicat mixte et élection de son président, de ses vice-présidents et membres du bureau, le 11 juin ; votes du budget et du règlement intérieur, le 2 juillet.

Dans sa forme initiale, ce syndicat mixte a pour objet l'étude d'un syndicat de plein exercice dans ses composantes techniques, juridiques et financières et la coordination multimodale des déplacements par transport public. Qui ne perçoit en effet la nécessité d'une harmonisation des différents moyens de transport collectif.

Une première et très significative étape, sur la voie de la coordination et de la mutualisation, va être franchie avec la billettique MPM. Objectif, entre janvier, avec la mise en service du prolongement du métro marseillais, et juillet 2010 : proposer un titre de transport unique sur tout le territoire de la communauté urbaine et utilisable sur la totalité des transports communautaires, qu'il s'agisse des bus, du tramway, du métro, des navettes maritimes ou du Vélo à la location. Ce billet « main libre » prendra la forme d'une carte à puce rechargeable et nominative. Sa validation ne nécessitera aucun contact avec un système de lecture.

Ce ne sont, vous le savez bien, ni les besoins ni les idées qui manquent pour assurer les transports collectifs dans de meilleures conditions d'usage et d'accès. Nous sommes résolus, les uns et les autres, au-delà des clivages politiques, à rechercher par le consensus des solutions offrant le meilleur rapport coût/utilité. Les collectivités territoriales s'engagent à faire les efforts financiers au mieux de leurs possibilités budgétaires. Mais la contribution de l'Etat reste tout à fait indispensable.

La présence ici, ce matin, du député de la 9^e circonscription me pousse à me tourner vers Bernard Deflesselles, pour le prier de relayer et d'appuyer auprès du gouvernement nos légitimes demandes de concours financier à nos projets. Comment se résigner, en effet, à ce qu'on annonce 35 milliards d'euros pour les systèmes de transports du Grand Paris et rien de significatif pour les grandes métropoles de province. Mais je sais, Monsieur le député, que vous saurez plaider ce dossier au plus haut niveau de l'état.

En tout cas, Monsieur le maire, mesdames et messieurs, je souhaite bon vent et grand succès à la ligne 51 je ne doute pas qu'elle sera bientôt adoptée par les usagers ciotadens.

Je vous remercie.